

Comment organiser un cours de conduite cycliste dans votre commune ou dans votre entreprise?



Cours donnés par PRO VELO Valais/Wallis

Objectifs du cours

Le réseau cyclable valaisan n'étant pas encore développé, les cyclistes doivent cohabiter sur le réseau routier avec des véhicules de plus d'une tonne, roulant à des vitesses élevées. Ce contexte favorise un sentiment d'insécurité pour les cyclistes, ce qui décourage fortement l'utilisation de ce moyen de transport. Les cours de conduite proposés par PRO VELO Valais/Wallis visent à donner toutes les clés - théoriques et pratiques - aux cyclistes afin de rouler en sécurité dans ces conditions et de limiter le risque d'accident.

Ces cours sont donc un moyen de promouvoir la mobilité douce à disposition des collectivités (telles que les communes mais aussi les entreprises).

Ces cours sont soutenus financièrement par les Fonds de la sécurité routière (FSR), la Service de la Mobilité (SDM) et Promotion santé Valais (PSV). Ils font partie d'un panorama plus large de cours proposés par la faïtière vélo vs, dont certains sont destinés à différents niveaux scolaires: [panorama des cours vélo](#).

Variantes du cours

Plusieurs variantes du cours de conduite existent en fonction du public cible, pour une durée de 3 heures (modulation possible):

- **Cours VAE** (vélo à assistance électrique)
- **Cours famille** : pour enfants dès 6 ans, accompagné d'un adulte (un adulte peut accompagner max. 2 enfants)
- **Cours aîné.e.s**
- **Cours femmes migrantes**
- **Cours nocturnes**

Pour chacun de ces cours, plusieurs variantes de difficultés sont possible:

- **A** : débutant, partie pratique en milieu protégé, hors circulation
- **B** : intermédiaire, partie pratique en zone résidentielle, à faible trafic
- **C** : avancé, partie pratique dans la circulation motorisée

Des informations plus détaillées sont disponibles à la fin de ce document.



Déroulement d'un cours

Le cours dure au total 3 heures. Il se compose d'une partie théorique d'environ 60 minutes, puis d'une partie pratique d'environ 105 minutes, et finalement d'une conclusion de 15 minutes.

La partie pratique a lieu, selon le type de cours, dans un milieu protégé (p. ex. une cours d'école), en milieu ouvert à faible trafic (une zone résidentielle), ou en milieu ouvert à trafic important.

Ce format de cours n'est pas flexible puisqu'un cahier des charges précis doit être respecté afin de toucher des subsides externes.

Combien coûte un cours?

Bien que ces cours soient soutenus financièrement par les FSR et le SDM, la commune (ou l'entreprise) prend à sa charge une partie de l'organisation du cours, à savoir un montant forfaitaire de 650 CHF HT. Si le cours est annulé par manque de participant.e.s (4 participant.e.s au minimum, 6 pour les cours familles), un montant de 450 CHF HT est facturé à la place du montant de base. Si le cours est reconduit dans les 18 mois, 200 CHF HT de rabais seront octroyés par rapport au montant de base.

Pour les cours organisés pour le communes, les participant.e.s payent à l'avance, ou à l'entrée de la théorie, un montant de 50 CHF, ou de 30 CHF s'ils sont membres de PRO VELO Valais/Wallis ou de Swiss Cycling, ou s'ils sont détenteurs de la CarteCulture. Pour les cours organisés par les entreprises, les frais d'inscriptions des participants sont pris en charge par l'entreprise elle-même, à hauteur de 50 CHF par participant, ou de 30 CHF par participant si l'entreprise est membre de PRO VELO.

Les tableaux ci-dessous résument les prix des cours pour les organisateurs et les participants.

FRAIS ORGANISATEUR	Cours organisé et donné	Cours organisé et annulé	Cours organisé et donnée au plus tard 18 mois après un cours annulé	Prise en charge des frais de participants
Commune	650 CHF HT	450 CHF HT	450 CHF HT	Participants
Entreprise	650 CHF HT	450 CHF HT	450 CHF HT	Entreprise

FRAIS PARTICIPANTS	Non-membres PRO VELO	Membres PRO VELO
Adulte	50 CHF HT	30 CHF HT
Adulte + 1 enfant	50 CHF HT	30 CHF HT
Adulte + 2 enfants	60 CHF HT	40 CHF HT

Ce que fournit PRO VELO Valais/Wallis

Les prestations fournies par PRO VELO Valais/Wallis incluent:

- L'organisation opérationnelle du cours : discussion avec la commune, définition du parcours, gestion des inscriptions, recrutement des moniteurs.
- La fourniture de matériel publicitaire au format numérique : flyer double-page ainsi qu'une affiche pour les réseaux sociaux.
- La tenue du cours.
- La facturation des participants.

Ce que doit fournir la commune/l'entreprise

La commune doit prendre en charge la promotion des cours afin de s'assurer d'un nombre suffisant de participant.e.s (4 participant.e.s minimum, 6 pour les cours familles). C'est un élément à ne pas négliger dans l'organisation des cours, et il doit être entrepris suffisamment à l'avance.

- Afin de rendre le cours plus attractif, il peut être utile de l'associer à un événement plus large, telle qu'une journée de la promotion des mobilités douces, ou d'une opération e-bike ([lien](#)). PRO VELO Valais/Wallis peut également vous accompagner pour ces démarches.
- De plus, afin de s'assurer d'une base suffisante de participant.e.s, une possibilité est de rendre ce cours obligatoire aux bénéficiaires des subventions à l'achat de vélo octroyées par les communes. Cette contrepartie peut être justifiée pour des raisons sécuritaires, afin de limiter les accidents de vélos chez les personnes non expérimentées.
- Finalement, il peut être une bonne idée de mutualiser un cours unique entre plusieurs communes, et de se répartir les frais d'organisation aux prorata des participants.

La commune doit également mettre à disposition des organisateurs du cours une salle de classe munie d'un beamer pour la partie théorique, ainsi qu'un emplacement pour la partie pratique du cours en milieu protégé (p. ex. une cour d'école).

Timeline pour une organisation sereine

- M-5: Discussion avec PRO VELO Valais/Wallis afin de définir précisément les modalités du cours
- M-4: Devis transmis à la commune (ou à l'entreprise)
- M-3: Commande du cours, promotion du cours par la commune (ou par l'entreprise)
- S-2: Clôture de la liste des inscriptions, annulation si nombre de participants trop faible
- S+1: Facturation



Descriptif détaillés des types de cours

- **cours VAE** : La variante vélo à assistance électrique (VAE) offre aux inscrit.e.s une partie théorique sur les bases légales liées aux VAE. La partie pratique, en deux phases, entraîne le perfectionnement de l'assistance électrique (frein, vitesse, démarrage) en cours d'école, avant de se rendre en circulation pour apprendre les bonnes pratiques au niveau de la cohabitation (communication, positionnement) avec les autres mobilités usagères de la route.
(Age minimum : 14 ans, permis agricole si 25 km/h, 16 ans, permis agricole si 45 km/h)
- **Cours famille** : Le module famille est la seule offre du panorama des cours vélo à inclure les parents et leurs enfants, dans un souci d'apprentissage commun des bonnes pratiques. Dans une première partie théorique, les parents appréhendent les différentes thématiques que sont la perception du danger, les réflexes, ou encore la mobilisation des sens chez l'enfant, alors que ces derniers testent leurs aptitudes et s'échauffent en cours d'école. La partie pratique se décline de différentes manières en fonction du niveau du cours :
- **Cours migrant.e.s** : Le module migrantes a pour vocation de former les populations de migrant.e.s à la mobilité douce, afin de leur permettre de s'émanciper dans leurs déplacements du quotidien et des loisirs. Cela permet à ces populations une plus grande autonomie, une plus grande liberté et probablement de faciliter leur inclusion dans la société. Ces cours sont organisés en collaboration avec Promotion santé Valais et le programme Femmes-Tische / Hommes-Tische.
(Age minimum 10 ans)
- **Cours aîné.e.s** : Le module aîné.e.s souhaite permettre aux personnes d'un âge plus avancé de pouvoir s'émanciper dans le mouvement. Suite à une perte de la culture du vélo comme moyen de déplacement quotidien, les personnes souhaitant s'y remettre sont souvent confrontées à la peur, au manque de confiance et autre. Ce cours a donc pour but de permettre aux individu.e.s un apprentissage ou perfectionnement de leurs connaissances afin d'assurer une bonne cohabitation avec les autres mobilités, dans un cours sur mesure.
- **Cours nocturne** : Ce cours a pour vocation de donner les bonnes pratiques aux cyclistes lors des moments de pénombre. Entre visibilité, positionnement, ou encore communication, tels sont les enjeux qui seront abordés pendant ces formations de nuit. Ce cours est dispensé en fin d'automne et en début de printemps, et le format peut être adapté dans sa durée.
(Age minimum 10 ans)



La plupart des cours sont disponibles en 3 variantes de difficultés:

A- Cours débutant : la pratique se fait en dehors de la circulation - exercice de maîtrise du véhicule en cour d'école ou jardin de circulation. *(Pour les cours familles, enfant dès 6 ans, 1 adulte obligatoire)*

B- Cours intermédiaire : la pratique se conduit en zone résidentielle, avec une première approche avec le trafic motorisé, mais à faible densité. Ce cours permet aux enfants de travailler la notion de distance quant au positionnement dans la circulation, ainsi qu'à indiquer clairement et à communiquer avec les autres usager.ère.s lors des changements de trajectoire. *(Pour les cours familles, enfant dès 7 ans, 1 adulte obligatoire)*

C- Cours avancé : le cours C est le cours de perfectionnement le plus abouti. En plus de la théorie commune aux niveaux précédents ainsi que de l'échauffement en cours d'école, ce dernier cours confronte les participant.e.s à la circulation motorisée, tout en leur donnant les bonnes pratiques pour être sécurisée dans les points stratégiques que sont les ronds-points ou le tourner à gauche. Il permet également de dessiner un itinéraire le plus sécurisé pour la pratique quotidienne. *(Pour les cours familles, dès 12 ans, niveau intermédiaire requis)*